

Feuille de route sous-groupe GIMeL

Limites réglementaires

Fonctionnement :

Le sous-groupe est placé sous le pilotage de Steven Piel (Aamp). Il est composé de :

Steven Piel (Aamp), pilote de cette action	Stéphanie Vrac (SHOM)
Fanette Barraquet-Porte (Cerema)	Guillaume Grech (MNHN)
Jean-Yves Debaene (DIRM)	

Un espace de travail, sous la forme d'une rubrique sur l'extranet de Géolittoral, est dédié aux travaux du sous-groupe. Le pilote est administrateur de cet espace. A ce titre, c'est lui qui décide de verser les documents utiles à partager ou à faire connaître. De manière pratique, le pilote verse lui-même les documents ou demande un appui au Cerema pour ce faire.

Le pilote présentera le sous-groupe ainsi que ses membres dans un article chapeau de la rubrique de Géolittoral.

Pour des échanges facilités et la possibilité de mettre à jour de façon dynamique, simultanée un document, il est proposé au sous-groupe de privilégier les documents de type google doc. Pour cela il est demandé au pilote d'informer les membres du groupe sur la modification du contenu de ces documents :

- La création du fichier google doc sera paramétrée de sorte qu'aucune authentification ne sera demandée pour les utilisateurs. Ceci pour qu'il ne soit pas indispensable de disposer d'une adresse mail gmail.
- Chaque membre devra lors d'ajouts, de propositions de modification indiquer son nom entre parenthèses, ceci afin de garder un historique et pouvoir revenir vers l'auteur de l'ajout, de la modification si nécessaire.
- Les membres ne supprimeront pas de texte mais feront plutôt des propositions de suppression par l'insertion d'un commentaire

Nathalie Marthe-Bismuth, Fanette Barraquet-Porte et Pierre Vigné seront destinataires en copie des échanges pouvant intervenir entre les membres du groupe.

Objectifs

Les objectifs de ce groupe sont de :

- Recenser de manière exhaustive l'ensemble des limites réglementaires
- D'indiquer les enjeux si possible en reprenant les politiques publiques (risques naturels, sécurité maritime, ...)
- D'identifier quelles sont les limites réglementaires qui sont d'ores et déjà produites et celles pour lesquelles un travail de saisie est à envisager. Pour les premières, il est demandé :
 - o De recenser les services producteurs
 - o Pour ceux qui ne sont pas d'autorité, d'étudier les modalités d'un contrôle qualité.
 - o D'indiquer les modalités d'accès.

Livrables :

Un document décrivant les éléments détaillés ci-avant ainsi que les liens permettant la mise à disposition des données identifiées.

Calendrier :

Pour la réunion de janvier 2017 du GIMeL, il est attendu une première version sous la forme d'un document et dans la mesure du possible une mise à disposition des données produites et validées.

Le document final pourra être terminé pour avril 2017 et l'ensemble des données produites disponibles.

Documents supports :

- Travail de numérisation réalisé par le Cerema pour le CGDD
- Travail de numérisation réalisé par l'Aamp
- Données figurant sur le portail dataSHOM